
PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 mai 2025



SOMMAIRE

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	page 3
II. DELIBERATIONS	
1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03 AVRIL 2025.....	page 3
2. FINANCES LOCALES	
A. FISCALITÉ	
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CORRESPONDANT AUX INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS - ORANGE 2021 - 2022 - 2023 - 2024 - 2025.....	page 4
B. SUBVENTIONS	
a) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - REHABILITATION D'UNE GRANGE ET D'UN CHAI POUR LA CREATION DE 4 LOGEMENTS.....	page 5
b) UNE CLASSE DECOUVERTE EN BRETAGNE : AIDE FINANCIERE POUR LES ENFANTS DE SEIGY SCOLARISÉS A L'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO DE SAINT AIGNAN.....	page 7
c) MODIFICATION DE LA SUBVENTION 2025 ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE COUFFY SEIGY.....	page 8
III. DECISIONS DE LA MAIRE	page 9
IV. DATE DES COMMISSIONS ET CONSEIL MUNICIPAL	page 14
V. QUESTIONS DIVERSES	page 15

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 7 mai 2025.

Étaient présents : Mesdames Françoise PLAT - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX- Evelyne CAIL - et Messieurs Jean-Luc ESNAULT - Pascal BRAULT - Bruno MAZIOU - Pedro BÄCHLER - Benoit DEFFIE - François VIGREUX.

Étaient absents excusés : Yvette MASSET - Patrick MOREL - Annik MOREL

Était absent : Sylvain DECOURS

Françoise PLAT dit qu'Yvette MASSET vient de nous informer qu'elle a un imprévu de dernière minute. Elle sera excusée.

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la séance (sommaire).

Françoise PLAT informe le conseil municipal que les séances à compter de celle-ci seront enregistrées.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

II. DELIBERATIONS

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27/02/2025 (délib n°2025-30)

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstentions : 0

2. FINANCES LOCALES

A. FISCALITÉ

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CORRESPONDANT AUX INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS – ORANGE 2021 – 2022 – 2023 – 2024 – 2025 (délib n°2025-31)

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L 47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

En l'application des dispositions de l'article L 2321-4 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la prescription de 5 ans,

Vu la proposition de Madame la Maire de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications (Orange en l'espèce) de 2021 à 2025 :

Année	Tarif de base aérien	Kms aérien	Coefficient d'actualisation	Sous total	Tarif base souterrain	Kms souterrain	Sous total	Tarif de base M2 Emprise au sol	Total Emprise au sol	Sous-total	TOTAL GLOBAL
2021	40,00 €	6.581	1.37633	362,31 €	30,00 €	12,138	501,18 €	20,00 €	0	0	863,49 €
2022	40,00 €	6.581	1.42136	374,16 €	30,00 €	12,138	517,57 €	20,00 €	0	0	891,73 €
2023	40,00 €	6.581	1.5649	411,94 €	30,00 €	12,138	569,84 €	20,00 €	0	0	981,78 €
2024	40,00 €	6.581	1.60900	423,55 €	30,00 €	12,138	585,90 €	20,00 €	0	0	1 009,45 €
2025	40,00 €	6.581	1.62182	426,93 €	30,00 €	12,138	590,57 €	20,00 €	0	0	1 017,50 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, en l'occurrence Orange, comme décrit dans le tableau ci-dessus,
- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323 ;
- De recouvrer ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes,
- Et de mandater Madame la Maire ou son représentant dûment habilité pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et ceux avant le 31/12/2025.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, en l'occurrence Orange, comme décrit dans le tableau ci-dessus,
- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323 ;
- De recouvrir ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes,
- Et de mandater Madame la Maire ou son représentant dûment habilité pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et ceux avant le 31/12/2025.

B. SUBVENTIONS

a) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – REHABILITATION D'UNE GRANGE ET D'UN CHAI POUR LA CREATION DE 4 LOGEMENTS (délib n°2025-32)

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter des financements pour l'année 2025, au taux le plus élevé, dans le cadre du « Fonds Vert » - Rénovation énergétique de bâtiments publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Commune de Seigy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert » - rénovation énergétique des bâtiments publics.

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	440 000,00 €	49.92 %
Département	DSR	50 000,00 €	5.67 %
Fonds vert	Fonds vert (recyclage foncier et rénovation énergétique des bâtiments publics)	170 000,00 €	19.29 %
Communauté de Communes Val de Cher Controis	Fonds de concours	38 557,00 €	4.37 %
Auto-financement			
Fonds propres		32 772,35 €	
Emprunt		150 000,00 €	
Total HT		881 329,35 €	

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
Maîtrise d'œuvre	70 865.74 €
Études	17 314,00 €
Travaux	780 882.61 €
Imprévus (10 % maximum)	12 267,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	881 329.35 €

Il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert » - Rénovation énergétique des bâtiments publics, pour la démolition d'un chai et la création de 3 logements et la rénovation du logement actuel d'un montant de 881 329,35 € HT, dont 343 252,38 €.
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget communal 2025.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert » - Rénovation énergétique des bâtiments publics, pour la démolition d'un chai et la création de 3 logements et la rénovation du logement actuel d'un montant de 881 329,35 € HT, dont 343 252,38 €.
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget communal 2025.

b) UNE CLASSE DECOUVERTE EN BRETAGNE : AIDE FINANCIERE POUR LES ENFANTS DE SEIGY SCOLARISÉS A L'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO DE SAINT AIGNAN (délib n°2025-33)

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

La commune de SEIGY a reçu 3 demandes d'aide financière pour une classe découverte en Bretagne organisée par l'école élémentaire Victor Hugo prévue en fin d'année scolaire.

La demande concerne 3 enfants scolarisés à l'école élémentaire.

Le reste à charge pour les élèves hors commune est de 239,18 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accorder une aide financière pour une classe découverte en Bretagne organisée l'école élémentaire Victor Hugo prévue en fin d'année scolaire
- Le montant de cette aide financière sera de 50,00 € par enfant soit 150,00 € au total.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'accorder une aide financière pour une classe découverte en Bretagne organisée l'école élémentaire Victor Hugo prévue en fin d'année scolaire
- Le montant de cette aide financière sera de 50,00 € par enfant soit 150,00 € au total.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstentions : 0

c) MODIFICATION DE LA SUBVENTION 2025 ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE COUFFY SEIGY (délib n°2025-34)

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame la Maire rappelle que lors de la séance du 3 avril 2025, les subventions 2025 ont été attribuées aux associations par le conseil municipal.

Or, pour l'association sportive Couffy Seigy, il est proposé au conseil municipal de réduire cette subvention de 30,00 € pour le remplacement de l'horloge à la salle polyvalente, qui a été cassée lors de leur dernière location et qui n'a pas été remplacée par leurs soins malgré les relances.

La subvention attribuée à l'association sportive Couffy Seigy passerait de 300,00 € à 270,00 €.

Françoise PLAT explique que L'association sportive depuis quelques temps déjà, réserve la salle des fêtes tous les 31 décembre. Une horloge a été cassée lors de la dernière location. Malgré les relances, elle n'a pas été remplacée. C'est un manque de respect.

Benoit DEFFIE propose de leur faire payer la salle polyvalente la prochaine fois.

Florence FOUSSIER répond que ce n'est pas possible en l'état car il faudrait faire payer toutes les associations.

Françoise PLAT répond que l'association sportive Couffy-Seigy a permis à la commune d'obtenir une subvention pour le terrain multisports.

Françoise PLAT indique qu'ils pourront louer la salle polyvalente, sous réserve, qu'il n'y ait aucune casse. Ce sera un avertissement.

Benoit DEFFIÉ dit : « On peut très bien encaisser la caution et redonner la différence de l'horloge. Hein, compliqué ? »

Pascal BRAULT dit que les locataires sont censés avoir lu le règlement de la salle polyvalente. Donc, il est bien mis en dernière page les urgences qui concernent bien sûr les services de de secours, gendarmerie et samu. Il dit ça pour la simple et bonne raison, c'est que ce week-end il était de permanence. Les personnes qui ont loué ou leurs amis ont téléphoné sur le téléphone de permanence à 00h17. Il a été appelé pour savoir comment est-ce qu'on actionnait la CLIM parce qu'ils avaient trop chauds.

Il a répondu que déjà il ne savait pas comment ça fonctionnait et que c'était peut-être coupé au disjoncteur. Bon, ils se sont quand même excusés en disant : « on vous a peut-être réveillé ». Là, il en rigole, mais sur le moment il s'attendait au pire avant de décrocher.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer 270,00 € au lieu de 300,00 € à l'association sportive Couffy Seigy.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstentions : 0

III. DECISIONS DE LA MAIRE

Madame la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

a) DECISION 2025-32 : FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR LE MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Considérant la nécessité d'entretenir le matériel dans un état de fonctionnement,

Considérant le devis de M Hugues DAVAU,

La mission de fourniture de pièces détachées pour le matériel d'entretien des espaces verts est confiée à : Hugues DAVAU - 38 RUE DE LA GRAINE DE BEURRE - 41110 SEIGY

Cette mission s'élève à 1028,84 € HT soit 1 234,61 € TTC.

b) DECISION 2025-33 : FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR LE MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Considérant la nécessité d'entretenir le matériel dans un état de fonctionnement,

Considérant le devis de M Hugues DAVAU,

La mission de fourniture de pièces détachées pour le matériel d'entretien des espaces verts est confiée à : Hugues DAVAU - 38 RUE DE LA GRAINE DE BEURRE - 41110 SEIGY

Cette mission s'élève à 236,66 € HT soit 283,99 € TTC.

c) DECISION 2025-34 : FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR LE MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Considérant la nécessité d'entretenir le matériel dans un état de fonctionnement,

Considérant le devis de M Hugues DAVAU,

La mission de fourniture de pièces détachées pour le matériel d'entretien des espaces verts est confiée à :

Hugues DAVAU - 38 RUE DE LA GRAINE DE BEURRE - 41110 SEIGY

Cette mission s'élève à 390,53 € HT soit 468,99 € TTC.

d) DECISION 2025-35 : FOURNITURE DU FLEURISSEMENT ETE 2025

Considérant la volonté d'embellir la commune,

Considérant le devis de PRIM'PLANT,

La mission de fourniture du fleurissement été 2025 est confiée à :

PRIM'PLANT - RUE DES RELIGIEUSES - CLOS DES SABLONNIERES - 41 400 MONTRICHARD

Cette mission s'élève à 1 549,63 € HT soit 1 704,59 € TTC.

e) DECISION 2025-36 : FOURNITURE DU FLEURISSEMENT DU LABYRINTHE

Considérant la volonté d'embellir la commune,

Considérant le devis de PRIM'PLANT,

La mission de fourniture du fleurissement du labyrinthe est confiée à :

PRIM'PLANT - RUE DES RELIGIEUSES - CLOS DES SABLONNIERES - 41 400 MONTRICHARD

Cette mission s'élève à 4 860,43 € HT soit 5 336,37 € TTC.

Françoise PLAT indique au conseil que les plantations ont commencé aujourd'hui.

f) DECISION 2025-37 : LOCATION SALLE POLYVALENTE LE 15 MAI 2025

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°54/2024 en date du 10 octobre 2024 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2025.

Il est conclu entre la commune de Seigy et le CSE BEAUVALL un contrat de location de la salle polyvalente pour le 15 mai 2025.

Le coût de la location est de 190.00€.

g) DECISION 2025-38 : RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES BIENS APPARTENANT A MESSIEURS XX, XY ET MADAME YY.

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123925U0005, reçue le 1er avril 2025, émanant de Maître Séverine TAPHINAUD, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

E 1045, E 1072, E 1100 situé « La Penauderie »

E 1111 situé « 23, rue de la Penauderie »

E 1114 situé « 25, rue de la Penauderie »

Mme la Maire DECIDE DE RENONCER au droit de préemption sur le(s) bien(s) cadastré(s) mentionnés ci-dessus.

h) DECISION 2025-39 : FOURNITURE DE PIECES DETACHEES

Considérant la nécessité d'entretenir le matériel des services techniques,

Considérant le devis de NOREMAT,

La mission de fourniture de pièces détachées est confiée à :

NOREMAT - AGENCE AUXERRE - 10 RUE DE L AUGES -ZA LES BREANDES - 89000 PERRIGNY

Cette mission s'élève à 142,18 € HT soit 170,62 € TTC.

i) DECISION 2025-40 : FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE

Considérant la nécessité d'entretenir les espaces verts et la voirie,

Considérant le devis de la Société Industrielle de Diffusion,

La mission de fourniture de produits est confiée à :

SID - 2 RUE ANTOINE ETEX - 94046 CRETEIL CEDEX

Cette mission s'élève à 1 014,95 € HT soit 1 217,94 € TTC.

j) DECISION 2025-41 : PROJECTION EN PLEIN AIR 2025

Considérant la proposition de la Communauté de Communes Val de Cher Controis d'organiser une projection en plein air,

Vu la proposition de OC CINE,

La mission de projection en plein air est confiée à :

OC CINE - ZA de Bitray - 36130 DÉOLS

Cette mission s'élève à 2 258,50 € HT soit 2 382,72 € TTC et sera effectuée en 2025.

k) DECISION 2025-42 : FOURNITURE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Considérant la nécessité d'entretenir les espaces verts et le cimetière,

Considérant le devis de COBALYS SAS ESPACES VERTS,

La mission de fourniture de produits est confiée à :

COBALYS SAS ESPACES VERTS 40 RUE DE RAMBOUILLET 91470 LIMOURS

Cette mission s'élève à 1 062,00 € HT soit 1 274,40 € TTC.

l) DECISION 2025-43 : VOIRIE : TRAVAUX RUE DE LA PILOUETTE

Considérant la nécessité d'entretenir les voies communales,

Considérant le devis de ATP,

La mission de travaux « Rue de la Pilouette » est confiée à :

ATP - 26, route de Chavigny -41400 FAVEROLLES-SUR-CHER

Cette mission s'élève à 7 087.50 € HT soit 8 505.00 € TTC.

m) DECISION 2025-44 : VOIRIE : PONTAGE DE FISSURES

Considérant la nécessité d'entretenir les voies communales,

Considérant le devis de ENROPLUS,

La mission de travaux « Pontage de fissures » est confiée à :

ENROPLUS - Les Friches - Route d'Ouzouer-le Marché - 45130 LE BARDON

Cette mission s'élève à 4 100.00 € HT soit 4 920.00 € TTC.

n) DECISION 2025-45 : VOIRIE : TRAVAUX CHEMIN DES HAUTS BERNOUX

Considérant la nécessité d'entretenir les voies communales,

Considérant le devis de ATP,

La mission de travaux « Chemin des Hauts Bernoux » est confiée à :

ATP - 26, route de Chavigny - 41400 FAVEROLLES-SUR-CHER

Cette mission s'élève à 4 650.00 € HT soit 5 580.00 € TTC.

Pascal BRAULT indique qu'il s'agit de travaux de reprise de chaussée au niveau de M MANDARD car la chaussée est déformée par les racines.

o) DECISION 2025-46 : VOIRIE : TRAVAUX PONT RUE DU CAMPING

Considérant la nécessité d'entretenir les ponts de la Commune,

Considérant le devis de Xavier VEZIN,

La mission de travaux du pont « Rue du Camping » est confiée à :

Xavier VEZIN - 160, impasse de la Roulerie - 41110 SAINT-AIGNAN-SUR-CHER

Cette mission s'élève à 3 560.00 € HT soit 4 272.00 € TTC.

p) DECISION 2025-47 : VOIRIE : TRAVAUX D'ELAGAGE RUE DE LA GRAND CHARDON

Considérant la nécessité d'entretenir les voies communales,

Considérant le devis de MAESTRIA,

La mission de travaux d'élagage « Rue de la Grand Chardon » est confiée à :

MAESTRIA - 665, route de la Poterie - 41110 SAINT-AIGNAN-SUR-CHER

Cette mission s'élève à 2 255.00 € HT soit 2 706.00 € TTC.

q) DECISION 2025-48 : VOIRIE : TRAVAUX RUE DES CORDEAUX

Considérant la nécessité d'entretenir les voies communales,

Considérant le devis de EIFFAGE,

La mission de travaux « Rue des Cordeaux » est confiée à :

EIFFAGE - 31, rue de la Cendresie - 41140 NOYERS SUR CHER

Cette mission s'élève à 5 770.00 € HT soit 6 924.00 € TTC.

r) DECISION 2025-49 : RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE(S) BIEN(S) APPARTENANT A M. X

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123925U0006, reçue le 15 avril 2025, émanant de Maître Thibaut ROBERT, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

B 486, B 487, B 995 situé « Le Petit Village »

B 488 situé « 47, rue Marcel Cottereau »

Mme la Maire DECIDE DE RENONCER au droit de préemption sur le(s) bien(s) cadastré(s) mentionnés ci-dessus.

s) DECISION 2025-50 : LOCATION SALLE POLYVALENTE DU 31 MAI AU 1ER JUIN 2025

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°54/2024 en date du 10 octobre 2024 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2025.

Il est conclu entre la commune de Seigy et l'association LUTTONS CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE SUD 41 un contrat de location de la salle polyvalente du 31 mai 2025 au 1er juin 2025.

La location est exonérée.

†)DECISION 2025-51 : CHANGEMENT DU ROTOR SUR L'EPAREUSE

Considérant la nécessité d'entretenir le matériel,

Considérant le devis de NOREMAT,

La mission de fourniture et de changement du rotor de l'épareuse est confiée à :

NOREMAT - 10 RUE DE L AUGÉ - ZA LES BREANDES - 89000 PERRIGNY

Cette mission s'élève à 1 100,00 € HT soit 1 320,00 € TTC.

u) DECISION 2025-52 : NETTOYAGE DES VITRES DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Vu la nécessité d'entretenir de la mairie et de la salle des fêtes le bâtiment,

La mission de nettoyage des vitres de la mairie et de la salle des fêtes est confiée :

EIRL VALNETT PROPLETE DESSAY - 33 ROUTE DE CHABRIS - 36600 VALENCAY

Cette mission s'élève à 611,89 HT soit 734,27 € TTC .

v)DECISION 2025-53 : RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE BIEN B 584 SITUE AUX TASSINS

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2024 instaurant et déléguant un Droit de Préemption Urbain sur les zones U, AU, 1AU et 2AU, sauf Uy du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 autorisant la délégation de pouvoirs de la Maire, des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée en date du 10/09/2020 et du 02/03/2023.

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123925U0007, reçue le 28 avril 2025, émanant de Maître Thibaut ROBERT, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) : B 584 situé « Les Tassins ».

Madame la Maire décide DE RENONCER au droit de préemption sur le(s) bien(s) cadastré(s) :

B 584 situé « Les Tassins ».

w) DECISION 2025-54 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE L'OPERATION « UN TOIT POUR LA BIODIVERSITE - COLLECTIVITES »

Vu le projet de convention de partenariat pour l'organisation de l'opération « un toit pour la biodiversité - collectivités »,

Madame la Maire décide :

- de signer la convention de partenariat entre la commune de SEIGY et l'association Sologne Nature Environnement pour l'organisation de l'opération « un toit pour la biodiversité - collectivités »
- d'approuver les modalités financières de cette expertise, qui s'élèvent à 5 113,50 €. Le solde restant à la charge de la commune est de 511,40 €.

La convention est établie pour une durée de deux ans à compter de sa signature.

Florence FOUSSIER indique qu'il s'agit d'une étude pour vérifier la présence ou non d'une colonie de chauve-souris. Il y en a mais ce n'est peut-être pas une colonie. L'association regarde le rouge queue, le martinet, le moineau domestique. Cette démarche est obligatoire avant d'effectuer les travaux.

x) DECISION 2025-55 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BROEUR DE VEGETAUX ENTRE LE SMIEEOM VAL DE CHER ET LA COMMUNE DE SEIGY

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux entre le SMIEEOM Val de Cher et les communes adhérentes,

Madame la Maire Décide :

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux entre le SMIEEOM Val de Cher et la commune de SEIGY.

Article 2 : d'approuver les modalités financières de cette mise à disposition, qui s'élèvent à 150,00 € par jour.

Article 3 : La convention est établie sans limitation de durée.

IV. DATE DES COMMISSIONS - CONSEIL MUNICIPAL - MANIFESTATIONS

21/05/2025 rencontre avec les pompes funèbres pour établir un devis pour les monuments dans le square

22/05/2025 : accueil nouveaux habitants

03/06/2025 à 10 h 30 commission communication

06/06/2025 à 9 h 30 : commission environnement

12/06/2025 : conseil municipal

13/06/2025 à 14 h 00 (sous réserve des réponses de financement) : point finances milieu année

24/06/2025 à 14 h 30 : commission fêtes

29/06/2025 INAUGURATION Terrain multisports, sentier pédagogique, observatoire ornithologique

30/06/2025 à 10 h 30 : commission communication

07/07/2025 à 14 h 30 : commission fêtes et culture

10/07/2025 : conseil municipal si besoin.

11/07/2025 : cinéma plein air

08/08/2025 : concert du conseil départemental

02/09/2025 à 10 h 30 commission communication

05/09/2025 au **15/09/2025** : exposition démarcation

11/09/2025 : conseil municipal

V. QUESTIONS DIVERSES

A. Intervention de Françoise PLAT

- Conférence des maires du 14/05/2025

Plusieurs sujets ont été abordés :

- Meublés de tourisme.

Elle explique faire partie de la commission qui travaille sur ce sujet. Une proposition de réglementation a été envoyée au Préfet en mars 2024, comprenant l'obligation de déclaration du meublé de tourisme, numéroté les meublés, limité à X par personne, changement de destination des logements devenant meublés.

Le 12/03/2025, le Préfet a écrit à la Communauté de Communes Val de Cher Controis pour l'instauration du changement d'usage des logements. La délibération doit être motivée par un déséquilibre de l'offre et de la demande de logements. Si la commune a beaucoup de gîtes et que cela n'empêche pas les gens de se loger la motivation ne sera pas retenue.

La Préfecture sera lancée sur les propositions qui ont été faites.

Françoise PLAT explique qu'au départ 2/3 des communes étaient pour cette réglementation. Maintenant certaines communes qui ne sont pas impactées changent d'avis.

A la commission, il n'y a plus que 4 communes : St Aignan/ Selles sur Cher / St Georges sur Cher/ Seigy.

Benoit DEFFIÉ dit que les communes impactées sont surtout celles près du zoo.

Florence FOUSSIER dit qu'il y a des communes non impactées qui sont solidaires et que le but c'est de limiter les promoteurs.

Françoise PLAT dit qu'il faut distinguer ceux qui en font un complément de revenus et ceux qui en font leur métier.

- La mobilité

Une aide de 200 € va être mise en place pour l'achat de vélo électrique chez des marchands dont une liste est établie. 100 dossiers maximum seront acceptés.

- Prochaine mandature :

Actuellement il y a 55 conseillers communautaires. Il est possible de passer à 62. Les communes devront délibérer sur ce sujet avant le 31/08/2025. 3 communes seraient impactées pour en avoir un de moins : Selles-sur-Cher, Noyers, Contres. 7 communes en auraient un de plus : Mareuil - Thésée - Sassay – Faverolles – St Romain...

Sassay et St Romain sont satisfaits.

Françoise PLAT a précisé que les petites communes restent à un représentant et ont les mêmes problèmes que les autres (à savoir le nombre important de réunions à honorer). Il lui a été répondu qu'il n'était pas possible d'en mettre plus. Seigy reste à un.

- Accès à l'Intelligence Artificielle pour les communes de moins de 1000 habitants gratuitement

Jean-Luc ESNAULT dit que cela est bien que ce soit un outil essentiel. Ça donne une base sur laquelle travailler.

B. Intervention de Pedro BACHLER

Il a participé à la réunion de dissolution de l'association Ensemble solidaires de seigy.

L'association a reversé à l'organisation nationale les fonds restants. Difficile de trouver une personne pour être président car ce système est compliqué.

Exemple : demande de timbres au bureau de Blois qui les leur envoie par la poste.

C. Intervention de Claudy DUVOUX

Elle s'est renseignée pour le tombereau. Les propriétaires seraient prêts à le vendre à la commune à 150,00 €. Il faudrait voir l'état. Si celui-ci convient, ce point sera mis à un prochain conseil municipal.

D. Intervention de Florence FOUSSIER

➤ Réunion sur les projets du Zooparc de Beauval

La commune est seulement concernée par la zone Asie, les singes dorés. Pas de soucis pour notre commune.

Les représentants du Zoo réfléchissent en PLUi alors qu'on est revenu au PLU à Seigy et Saint Aignan. Soit ils adaptent leurs projets au PLU soit ils reportent leur projet en attendant le PLUi.

La création d'un STECAL est à envisager à Saint Aignan.

Eric CARNAT a assisté à la suite de la réunion sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

➤ Sologne Nature Environnement

Leur technicien a trouvé des nids d'hirondelles mais ils sont inoccupés. Ils pensent qu'il n'y a pas de colonie de chauves-souris.

Il a regardé l'arbre devant l'église qui ne sert pas d'habitat et pour lequel ils nous feront un écrit pour le confirmer dans la perspective de son abattage. Jean-Luc ESNAULT intervient pour dire que l'Architecte des Bâtiments de France imposerait de dessoucher et d'amender.

E. Intervention de Benoit DEFFIÉ

Il a participé à la commission finances de la communauté de communes Val de Cher Controis. Il confirme l'aide accordée pour l'achat de vélos électriques.

Les membres sont inquiets du montant des dotations pour l'année prochaine.

F. Intervention de Pascal BRAULT

➤ Travaux de voirie

Certains démarrent dès la semaine prochaine. Les devis signés s'échelonnent jusqu'à octobre.

➤ Epareuse

Le rotor de l'épareuse a été remonté hier.

➤ Plantations des fleurs du labyrinthe

Elles ont commencé aujourd'hui.

➤ Ecluse du Quai des Cochards :

Il faut compter plusieurs mois avant que ce soit réparé. Le Nouvel Espace du Cher (NEC) et le Conseil Départemental de Loir et Cher sont concernés par ce problème. Ils ont chacun pris contact avec leurs avocats. Ce serait au conseil départemental de prendre en charge les travaux.

A certains endroits sur le département, c'est pire, l'affaissement est plus important. Les travaux sur Seigy passeront sûrement après.

G. Intervention de Jean-Luc ESNAULT

➤ Accident de camping-cars Route de Beauval

La commune a fait la Une de la Nouvelle République à la suite d'un choc frontal entre deux véhicules devant la distillerie. L'homme était en fuite car le matin il avait tenté d'enlever une fille de 14 ans à Nouans les Fontaines.

➤ Gouttières aux ombrières

Ils demandent avis au conseil municipal pour savoir si les gouttières doivent se terminer de façon droite ou avec un coude.

Florence FOUSSIER et Bruno MAZIOU répondent qu'il faut mettre un coude pour éviter le ravinement. Ils interviennent le 19/05.

Il est envisagé d'installer 3 cuves de récupérateur d'eau de pluie.

➤ Absence pour congé maladie d'un agent

Françoise PLAT rappelle que celui qui distribue les missions est Dominique ANDRIEUX.

Florence FOUSSIER dit qu'il faudra demander aux agents qui est intéressé pour être le référent espaces verts.

Le labyrinthe prend une belle allure.

Il sera évoqué le 06/06 lors de la commission environnement, où les agents techniques seront présents.

Des bancs ont été réalisés et sont mis en place : félicitations aux agents.

Il n'y a toujours pas de poubelle à l'étang. Il faut voir pour les mettre en place rapidement.

➤ Achat de 6 tables avec bancs

1 sera installée à la sauterelle

3 seront installées à l'aire de jeux

2 seront installées à l'étang.

L'aire de jeux sera fermée par une clôture. Les tables ne seront pas fixées tout de suite.

H. Intervention de Florence FOUSSIER

Elle explique au conseil municipal la rencontre avec MEDADOM.

C'est une solution pour des téléconsultations dans une cabine ou un local équipé.

La borne ou console coûte 250 € par mois pendant 36 mois ou 190 € par mois pendant 48 mois.

La cabine coûte 429.25 € par mois pendant 48 mois.

Evelyne CAIL trouve que c'est trop ainsi que Pédro BACHLER.

François VIGREUX dit que ce n'est pas le métier des agents communaux.

Evelyne CAIL explique que les pharmacies en sont généralement équipées et que c'est mieux.

Cette proposition n'est pas retenue.

Fin de séance à 20 h 00.

LISTE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 15 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 7 mai 2025.

Étaient présents : Mesdames Françoise PLAT - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX- Evelyne CAIL - et Messieurs Jean-Luc ESNAULT - Pascal BRAULT - Bruno MAZIOU - Pedro BÄCHLER - Benoit DEFFIE - François VIGREUX.

Étaient absents excusés : Yvette MASSET - Patrick MOREL - Annik MOREL

Était absent : Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs	Décision
30/2025	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03 AVRIL 2025	Françoise PLAT	Approuvée
31/2025	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CORRESPONDANT AUX INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS – ORANGE 2021 – 2022 – 2023 – 2024 - 2025	Françoise PLAT	Approuvée
32/2025	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – REHABILITATION D'UNE GRANGE ET D'UN CHAI POUR LA CREATION DE 4 LOGEMENTS	Françoise PLAT	Approuvée
33/2025	UNE CLASSE DECOUVERTE EN BRETAGNE : AIDE FINANCIERE POUR LES ENFANTS DE SEIGY SCOLARISÉS A L'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO DE SAINT AIGNAN	Françoise PLAT	Approuvée
34/2025	MODIFICATION DE LA SUBVENTION 2025 ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE COUFFY SEIGY	Françoise PLAT	Approuvée

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour
III	DECISIONS DE LA MAIRE
IV	DATE DES COMMISSIONS ET CONSEIL MUNICIPAL
V	QUESTIONS DIVERSES

Affiché et Mise sur le site le 20/06/2025


Le secrétaire de séance,



Jean-Luc ESNAULT



La Maire,



Françoise PLAT

